

Retour sur la signature de la Charte

La Charte pour le bien-être équin a été signée le 4 mars 2016 au Salon International de l'Agriculture. Cette Charte, mise en place à l'initiative de la FNC et soutenue par la FNSEA, et les JA, représente un engagement collectif très fort et sans précédent des organisations professionnelles du cheval : AVEF, GHN, FFE, FNC, France Galop et Le Trot.

Une centaine de personnes se sont retrouvées sur le stand de la FNSEA pour assister à cet événement et écouter les interventions des Présidents. Le relai médiatique, toujours actif à ce jour, témoigne de l'intérêt de l'ensemble de la Profession pour la Charte.



focus sur : LES 8 MESURES DE LA CHARTE

Sont considérées comme 8 mesures appropriées par les professionnels de la filière :

- > mesure 1 : Veiller à établir une relation de confiance lors de la manipulation des chevaux et de leurs contacts avec l'homme.
- > mesure 2 : Garantir un approvisionnement en eau et en aliments suffisants et adaptés aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ainsi qu'à l'intensité du travail qui leur est demandé.
- > mesure 3 : Offrir aux chevaux un lieu de vie aménagé de manière à prévenir les risques de blessures et de maladies et leur permettant de s'adapter aux variations climatiques.
- > mesure 4 : Veiller à structurer et aménager l'environnement de vie des chevaux de manière à leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels et à leur offrir un confort de repos et de travail.
- > mesure 5 : Respecter le caractère grégaire des chevaux en favorisant les contacts sociaux positifs entre eux afin de limiter les troubles comportementaux.
- > mesure 6 : Définir collectivement les bonnes pratiques d'élevage, de détention et d'utilisation des chevaux dans l'objectif de limiter les risques sur leur santé.
- > mesure 7 : Prévenir ou soulager la douleur.
- > mesure 8 : Assurer, tout au long de la vie des chevaux, les soins nécessaires, leur mort devant advenir dans des conditions décentes lorsqu'il n'existe pas de thérapies efficaces ou économiquement supportables.



Breve BEE >>5

CHARTRE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

«L'ENGAGEMENT DE TOUTE LA FILIÈRE CHEVAL»

En route pour le manuel technique !

Le Comité technique chargé de conduire les travaux d'élaboration de la Charte a repris ses travaux afin de rédiger le manuel technique qui accompagnera sa diffusion dans les territoires.

Une démarche, plusieurs documents

La Charte pour le bien-être équin

Document synthétique de communication, la Charte est un document éminemment politique, à l'attention des professionnels, des décideurs français et européens.

A travers les 8 mesures de bien-être équin, cette charte :

- > expose le contexte et les principes,
- > définit les actions de la filière, à partir des 10 principes de l'OIE,
- > propose des objectifs cheval-centré,
- > s'inscrit dans une démarche de progrès.

Le Manuel technique

Support d'appui au maintien et à l'amélioration de la triple performance, le manuel est un document à l'attention des conseillers, des professionnels et des formateurs.

Déclinant les 8 mesures de bien-être équin en fiches pratiques, il :

- > reprend les éléments scientifiques,
- > guide les professionnels vers de bonnes pratiques,
- > propose des mesures de maîtrise et de surveillance du BEE,
- > contient des annexes : analyse des risques, bibliographie, glossaire...



Objectif début 2017 !

Les membres signataires de la Charte souhaitent tester une première version du manuel technique pour le début de l'année 2017.

Cet objectif ambitieux est rendu possible par le travail préparatoire menée par le comité technique de la Charte. En effet, déclinant les 8 mesures de bien-être équin de la Charte, les fiches pratiques sont la transcription de l'analyse des risques menée courant 2015 - 2016.

Pour garantir la praticité et la réalité des recommandations, les professionnels seront fortement investis dans l'élaboration du manuel.